



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 6 avril 2020, le règlement no. 76 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

Donné à Daveluyville, ce 8 avril 2020.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pauline Vrain", with a long horizontal flourish extending to the right.

Pauline Vrain
Greffière